

 SNTRS la CGT CNRS-INRIA INSERM-IRD INED-INRETS	<h1>En bref...</h1>
	SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33 Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr - - Site web : http://www.sntrs.fr

Numéro 105 du 10 mai 2006

Le CNRS modifie les procédures de changement de corps au choix : Du Larroutuou sans Larroutuou ?

Lors de la dernière rencontre avec les organisations syndicales, le DG du CNRS a annoncé son intention de modifier les procédures de changement de classe au choix des ITA. Les propositions seraient désormais classées par BAP (branches d'activité professionnelle) et non plus par direction scientifique. Elle semble ainsi répondre à une partie des revendications de certains syndicats, dont le SNTRS-CGT, de prendre mieux en compte la dimension professionnelle dans la carrière.

Cette mesure pourrait être positive si elle s'insérait dans un dispositif d'évaluation professionnelle des ITA prenant en compte à la fois la dimension professionnelle et les conditions dans lesquelles elle s'exerce, c'est-à-dire le laboratoire ou le service. Or les négociations sur ce point n'avancent pas et aucun dispositif démocratique d'évaluation professionnelle n'est adopté à ce jour.

De plus, cette mesure ne change rien aux possibilités de promotion des ITA et n'améliore en rien les conditions de leur promotion. En effet, dans chaque délégation régionale, les négociations se mèneront toujours entre les directeurs de laboratoires dans l'opacité totale, qu'il s'agisse des critères, qui ne sont pas négociés, ou des procédures. Au niveau national les choses ne sont pas plus claires.

Cette annonce se situe dans la ligne de la réforme Larroutuou, car elle affaiblit de fait le rôle des directions scientifiques dans toute négociation concernant les personnels qui relèvent de leur champ d'intervention et lui substitue une gestion des personnels par BAP. Celle-ci s'appuiera principalement sur le pouvoir hiérarchique des directions de laboratoires si le système de notation évaluation tel qu'il se met en place dans les autres EPST et dans les universités est adopté au CNRS.

Le SNTRS-CGT a fait des propositions cohérentes pour améliorer les carrières des ITA autour des principes suivants :

- Reconnaître les qualifications sur la base de critères négociés.
- Assurer à chaque ITA une carrière minimum sans barrage dans un même corps.

C'est le sens de notre proposition de grille de salaires, conduisant à une revalorisation indiciaire pour tous, avec les débuts de carrière suivants : AGT 1 400€, AJT = 1680€, T = 1960€, AI = 2240€, IE = 2520€, IR = 2800€, IR et CR (titulaires d'un Doctorat) = 3080€.

- Assouplir dès maintenant les conditions de passage d'un grade à l'autre, utiliser toutes les possibilités de ces passages (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui) et les augmenter.

- Assurer la reconnaissance des qualifications par une évaluation par les pairs, au sein d'une BAP, qui prenne en compte les conditions où elles s'exercent, le laboratoire ou le service.

- Améliorer les conditions de passage d'un corps à l'autre, notamment en calculant les possibilités de promotions à partir d'un pourcentage des effectifs du corps de départ et non plus sur une proportion des recrutements de l'année précédente dans le corps de promotion.

Il est urgent que des négociations s'ouvrent afin de débloquer la situation pour tous les corps d'ITA et d'offrir à ceux-ci des carrières dignes de ce nom !

Villejuif, le 10 mai 2006